

réels à la confiance de leurs concitoyens. Elle laisse ce rôle à d'autres, plus habiles et peut-être plus intéressés.

Maia si elle refuse de s'immiscer dans la politique de cotterie, elle est obligée, comme feuille catholique dévouée à la classe agricole, de faire connaître les principes qui régissent toute saine politique et donner à ses lecteurs les conseils nécessaires dans le choix qu'ils auront bientôt à faire de leurs gouvernants, de leurs législateurs.

Des hommes guidés par le génie du mal, et ils sont malheureusement, en trop grand nombre, font des efforts immenses pour corrompre les populations, fausser leur jugement et leur ôter les moyens d'apporter dans leur choix la sagesse convenable. Ces personnes n'ont pas osé mieux faire, dans l'intérêt de leur infernale cause, que d'attaquer l'édifice par sa base. La religion et l'autorité étaient à leur sens les deux plus grands obstacles qu'ils avaient à vaincre, ils calculaient que ces obstacles anéantis, le succès était à peu près certain.

La religion s'opposera toujours à nos desseins pervers, disent-ils, toujours elle sera une sentinelle avancée qui criera aux populations de se défier de nous et de nos principes subversifs, fermons-lui la bouche, ruinons son influence. L'autorité est une autre force qui, par ses moyens de contrainte, empêche nos entreprises téméraires, ou du moins nous oblige à prendre trop de précautions, saisons-la par la base. Alors commencèrent ces attaques incessantes dont la religion et l'autorité ont encore à souffrir.

La religion ne doit pas se mêler de politique, disent les corrupteurs. Qu'elle enseigne aux populations les choses spirituelles; mais il ne faut pas qu'elle se mêle des affaires temporelles. Que le prêtre, ministre de cette religion, guide les âmes dans le chemin de la vertu; mais qu'il nous laisse le champ libre dans le domaine politique qui nous appartient et dans lequel il n'a rien à voir.

Erreur et mensonge que tout cela! La religion est la conseillère naturelle du genre humain. L'homme a été créé dans le but unique de glorifier Dieu et toutes ses actions doivent tendre vers ce noble but. Or, parmi ses actions, celle de choisir les dépositaires de l'autorité est bien certainement l'une des plus importantes. De ce choix dépend le bonheur des peuples compris en grande partie dans la liberté religieuse; de ce choix peut naître le triomphe ou l'abaissement de la religion suivant qu'il est bien ou mal fait. La religion est donc intéressée à ce que l'élection des gouvernants soit faite avec sagesse et prudence.

Dans les pays constitutionnels, le peuple est possesseur d'un droit qui, autrefois n'appartenait qu'à Dieu, il est chargé du soin de choisir ses gouvernants et ses législateurs. Dieu n'a pas abandonné son droit, il n'a fait que le transmettre aux électeurs, à eux d'en user en vue d'accomplir la volonté du Très-Haut; à eux de se donner des chefs qui soient selon le cœur de Dieu, convaincus de la nécessité de réprimer le mal et de protéger le bien.

Voilà l'enseignement de l'Eglise et malheur au peuple qui ne l'écoute pas. S'il se laisse entraîner par les sophismes des spéculateurs politiques, des corrupteurs d'élections, il manque à son devoir, et se prépare pour l'avenir des malheurs incalculables.

"Il est des hommes qui sont appelés à commander disait, dernièrement le *Journal des Trois-Rivières*, comme il en est d'autres qui sont destinés à obéir; et quand ceux qui montent au pouvoir sont ceux qui devraient obéir, il y a désordre.

"C'est ce qui arrive nécessairement lorsque les collèges électoraux manquent à leur mission. Si de nos jours les ci-

toyens souffrent, si leurs biens, leur liberté, et leur foi ne sont pas respectés, il n'y a pas lieu de s'en étonner; car il faut convenir que, par tout le pays, les collèges électoraux ne se sont pas toujours acquittés de leurs fonctions avec fidélité. Une partie de nos hommes publics ont été acceptés moyennant finances et aujourd'hui ils exercent leur ministère moyennant finance. La politique a été assez récemment définie dans notre pays, l'art de tirer le meilleur parti possible des circonstances, c'est-à-dire l'art de gouverner non suivant la justice mais suivant les intérêts....."

Le désordre que signalait le *Journal des Trois-Rivières* est malheureusement bien commun. Au moyen de certaines influences réprouvées par la conscience, par la loi et par la religion, des hommes se sont fait élire, se sont fait reconnaître comme dépositaires de l'autorité et ils ont fait servir l'autorité dont ils ont été revêtus à l'édification de leur propre popularité et de leur fortune personnelle. Des intérêts de la religion et de leurs électeurs, il n'en est pas question pour ces hommes. Ce sont des commerçants, ils ont acheté ou volé l'autorité et ils ont voulu la revendre avec profit.

A qui la faute? Aux électeurs d'abord qui ont manqué à leur mission et aussi aux colporteurs de mauvaises doctrines qui ont corrompu le sens populaire. Le peuple a accepté de ceux qui briguaient ses suffrages l'argent qui devait faire monter au pouvoir des hommes indignes de cette haute position; ou bien il s'est laissé gonfler d'orgueil par les déclamations des démagogues célébrant la souveraineté du peuple. Oui, le peuple est souverain, il a le droit de choisir ses gouvernants; mais cette souveraineté, elle n'est pas de lui, il la tient de Dieu qui lui en demandera compte et qui le punira d'en avoir usé par vanité, par caprice ou par intérêt personnel.

A l'approche des élections, il est bon de faire connaître les personnes indignes d'entrer dans les conseils de la nation et de coopérer à l'œuvre pour laquelle le Très-Haut a créé les peuples.—Sont indignes d'être législateurs tous ces acheteurs de consciences qui, tous les premiers se mettent en contrevention avec les lois régulièrement établies. Spéculateurs effrontés, ils paient les suffrages des électeurs et croient ainsi s'être suffisamment déchargés de leurs devoirs vis-à-vis de Dieu et de l'Eglise. Le fait seul d'avoir acheté des voteurs suffit pour faire repousser tout homme qui s'en rendrait coupable. L'intérêt même des populations les oblige de le mépriser. Le raisonnement est bien simple. Cet individu veut acheter son élection, donc c'est un spéculateur, donc il travaille pour son intérêt personnel, donc il fera toutes les concessions qu'exigera cet intérêt, donc il coopérera au triomphe du mal s'il en prévoit quelque profit.

Sont indignes du suffrage populaire tous ces démagogues bien connus par leurs principes subversifs, tous ces admirateurs de la souveraineté du peuple, tous ces insulteurs publics de l'Eglise et du clergé, tous ces hommes qui se font une recommandation de leurs actes irréligieux et qui avertissent les électeurs qu'ils ne viennent pas devant eux munis de mandements et de lettres pastorales.

Ce sont encore là des corrupteurs plus dangereux même que les premiers, car ils faussent le bon sens populaire et spéculent sur les principes mêmes de la vie des peuples. Ils ne font sonner bien haut les pouvoirs des collèges électoraux que pour mieux les faire servir à leurs intérêts particuliers.

Sont indignes d'être représentants les ignorants et les incapables. Pour concourir à la législation et au gouvernement, il faut sans doute avoir le désir de remplir son devoir; mais il faut encore posséder la science et la sagesse nécessaires pour faire connaître ces principes et peser d'un